Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 70 (2008)

Heft: 1

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Harm of day	2000					
Lieux et dat	es 2008					
Aarberg BE	13.03+18.03 17.07+22.07	03.04+08.04 28.08+02.09	08.05+13.05	05.06+10.06		
Bazenheid SG	24.04+29.04 18.09+23.09	22.05+27.05 13.11+18.11	10.07+15.07	14.08+19.08		
Biberbrugg SZ	05.06+10.06					
Brunegg AG	20.03+25.03 30.10+04.11	17.04+22.04	12.06+17.06	07.08+12.08		
Bülach ZH	21.02+26.02	15.05+20.05	21.08+26.08	23.10+28.10		
Bulle FR	12.03+18.03 14.08+19.08	17.04+22.04 02.10+07.10	12.06+17.06	26.06+01.07		
Carouge GE	sur demande					
Claro TI	sur demande					
Corcelles-près-Pay	erne VD 04.09+09.09	28.02+04.03	03.04+08.04	29.05+03.06		
Courtételle JU	09.04+15.04	18.06+24.06	20.08+26.08			
Düdingen FR	05.03+11.03 15.10+21.10	21.05+27.05	09.07+15.07	03.09+09.09		
Erstfeld UR	27.03+01.04	03.07+08.07	06.11+11.11			
Frauenfeld TG	13.03+18.03	17.04+22.04	15.05+20.05	19.06+24.06		
	10.07+15.07 23.10+28.10	31.07+05.08	21.08+26.08	11.09+16.09		
Gossau ZH	10.04+15.04	29.05+03.06	24.07+29.07	16.10+21.10		
Hohenrain LU	22.05+27.05	28.08+02.09	13.11+18.11			
Ilanz GR	sur demande					
Interlaken BE	29.05+03.06	04.09+09.09				
Kägiswil OW	02.05+06.05	04.09+09.09				
La Sarraz VD	27.02+04.03	26.03+01.04	24.04+29.04	12.06+17.06		
Landquart GR	28.08+02.09 24.04+29.04	11.09+16.09 26.06+01.07	30.10+04.11 17.07+22.07	25.09+30.09		
Langnau i.E. BE	06.03+11.03	10.04+15.04	08.05+13.05	05.06+10.06		
Langhau I.L. DL	10.07+15.07	14.08+19.08	18.09+23.09	09.10+14.10		
Les Hauts-Genevey		02.04+08.04	28.05+03.06	16.07+22.07		
Lindau ZH	13.03+18.03 13.11+18.11	24.04+29.04	26.06+01.07	24.07+29.07		
Lyss BE	11.09+16.09	09.10+14.10	06.11+11.11			
Lyssach BE	28.02+04.03	27.03+01.04	10.04+15.04	15.05+20.05		
	19.06+24.06	04.09+09.09	23.10+28.10	06.11+11.11		
Marthalen ZH	20.03+25.03	08.05+13.05	17.07+22.07	14.08+19.08		
	Mettmenstetten ZH 03.04+08.04 01.07+07.07 12.08+26.08					
Moudon VD	20.02+26.02	08.05+13.05	31.07+05.08	01.10+07.10		
Niederurnen GL	24.04+29.04	10.06+19.06	10.07+15.07	30.10+04.11		
Nyon VD	19.03+25.03	26.06+01.07	09.10+14.10			
Oensingen	17.04+22.04	26.06+01.07	21.08+26.08	16.10+21.10		
Pfäffikon SZ	22.04+28.04 16.10+21.10	13.05+21.05	09.07+14.07	28.08+02.09		
Saanen BE	30.04+06.05	25.06+01.07	27.08+02.09	24.09+30.09		
Salez SG	08.05+13.05	17.07+22.07	04.09+09.09	02.10+07.10		
S-Chanf GR	sur demande					
Schöftland AG	22.05+27.05	28.08+02.09	13.11+18.11			
Schwarzenburg BE	21.02+26.02 18.06+24.06	27.03+01.04 24.07+29.07	17.04+22.04 14.08+19.08	22.05+27.05 22.10+28.10		
Schwyz	27.03+01.04	03.07+08.07	06.11+11.11			
Sion VS	13.08+19.08					
Sissach BL	21.02+26.02 21.08+26.08	13.03+18.03 16.10+21.10	15.05+20.05	10.07+15.07		
Sitterdorf TG	06.03+11.03	02.05+06.05	22.05+27.05	03.07+08.07		
	07.08+12.08	28.08+02.09	25.09+30.09	06.11+11.11		
Tramelan JU	07.05+13.05	02.07+08.07	10.09+16.09			
Willisau LU	03.04+08.04 06.11+11.11	29.05+03.06	03.07+08.07	18.09+23.09		
Zwingen BL	19.06+24.06	11.09+16.09	23.10+28.10			
Zwingen bt	13.00724.00	11.03+10.03	23.10T20.10			

Cours G40



Le cours de conduite G40 est agréé par l'Office fédéral des routes (OFROU) et figure ensuite dans le permis de conduire. Il coûte CHF 540.—, moins une réduction de CHF 100.— accordée par le Fonds de sécurité routière (FSR).

Conçu par des professionnels, le G40 comprend 20 leçons; il est limité à cinq participants. Les instructeurs sont tout spécialement formés pour dispenser un enseignement intensif et diversifié avec des buts clairement définis

Il est conseillé de s'inscrire assez tôt afin de choisir le cours au bon endroit et à la date qui conviendra le mieux.



Conditions:

- Permis de catégorie G
- Tracteur immatriculé (30 ou 40 km/h) avec protection du conducteur pour la première journée
- Tracteur et remorque agricole pour la seconde journée

Participation: Les participants reçoivent la confirmation et la facture deux semaines avant le premier jour de cours. Pour une annulation intervenant après ces deux semaines, un montant de CHF 60.— sera perçu pour les frais administratifs. En cas d'absence injustifiée, l'ASETA se réserve le droit d'encaisser l'intégralité du montant de la facture.

Inscription au cours G40

Lieu du cours Date du cours
Nom, prénom
Date de naissance
Adresse
NPA, lieu
Numéro de téléphone
J'ai pris connaissance des conditions de ce cours
of all pris contraissance des conditions de ce cours
Date et signature
Signature du représentant légal
ou du maître d'apprentissage
Envoyer à: SVLT, case postale, 5223 Riniken,

tél. 056 441 20 22, fax 056 441 67 31, courriel: info@agrartechnik.ch



Programme des cours ASETA / SVLT 2007/2008

Centre professionnel ASETA -Grange-Verney - 1510 Moudon

Tél. 021 995 34 34

Fax 021 995 34 30



AS 12 Constructions métalliques

3 jours

7, 8, 19 février 2008

Construction d'un objet (table de soudure, chariot d'atelier, grill, etc. ou selon dessin du participant) – Travail en soudure, perçage, aiguisage de mèche et taraudage

• Cours destiné aux personnes ayant suivi le cours AS 10 ou possédant de bonnes connaissances en soudure

AS 13 Soudure au fil

1 jour

5 février 2008

Réglage des appareils – Soudure en position sur différentes épaisseurs

AS 10 Perfectionner les soudures électriques

3 jours

22 janvier 2008

Que souder avec l'électricité, à l'électrode, au fil? Réglage des appareils Soudure en diverses positions – Electrodes et aciers

• Les participants peuvent apporter des pièces à réparer

AS 11 Soudure autogène

3 jours

25 janvier 2008

Maîtrise complète du chalumeau pour chauffer, souder, braser, découper Soudure en toutes positions (étanches) – Choix de baguettes en fonction des aciers

• Les participants peuvent apporter des pièces à réparer

Soudure

Envoyer ou faxer: Centre de formation ASETA, Grange-Verney, 1510 Moudon

Cours, désignation et nº:

Nom, prénom

Adresse

NPA, localité

Tél.

Si membre ASETA, mon no:

Date, signature

Travaux à l'atelier

AS 20 Machines et tracteurs

4 jours

28, 29 février, 6 et 7 mars 2008

Utiliser l'atelier à la ferme pour réparer tracteurs et machines - Diagnostic et réparations sur véhicules.

Les participants amènent une machine ou un tracteur à réparer

AS 21 Installation d'un bac de rinçage sur un pulvérisateur 2 jours 28 et 29 février 2008

Installation complète d'un bac de rinçage sur son pulvérisateur – Fabrication

d'un support métallique – Montage et raccordement du bac Remarques: Les participants amènent leur pulvérisateur

Ce cours est destiné aux personnes ayant suivi le cours AS 10 ou possédant de bonnes connaissances en soudure

Prix des cours	Nombre de jours	Membres	Non-membres			
Rénovation						
AS 34	2 jours	160	220.—			
AS 30/31/32/33/37	1 jour	80	110.—			
Atelier						
AS 20	4 jours	280	400			
AS 28	1–4 jours	70/jour	100/jour			
AS 10/11/12	3 jours	220	300			
AS 21	2 jours	140	200			
AS 13/22/25/27/29	1 jour	70	100			

Attestation de cours

Sur demande des participants, une attestation est délivrée par l'administration du centre ASETA de Grange-Verney.

Facturation

Les participants reçoivent la facture après le cours.

Repas de midi (boisson et café compris) Fr. 20.- à payer le jour du cours au

Horaire des cours: matin de 9 à 12 h; après-midi de 13 à 16 h.



AS 25 Mieux traiter

26 février 2008

Bien connaître son pulvérisateur – Déterminer le choix des vitesses, buses, pression, diamètre des gouttelettes, dérive – Adaptation du pulvérisateur pour bas volume.

AS 27 Tronçonneuse

1 jour

29 janvier 2008

Nettoyage complet – réglages (y compris le carburateur) – aiguisage essai. Remarque: les participants apportent leurs tronçonneuses.

AS 28 Préparation du tracteur pour l'expertise

28, 29 février, 6 et 7 mars 2008

Les participants amènent leur tracteur pour le préparer à l'expertise avec le concours d'un mécanicien

AS 29 Petits moteurs (tondeuses à gazon)

1 jour

1 à 4 jours

18 janvier 2008

Fonctionnement et réglage de petits moteurs à 2 et 4 temps

Rénovation

AS 32 Installations sanitaires

1 jour

18 février 2008

Savoir poser des tuyaux: galvanisés, cuivre, Insaflex, écoulement Gébérit soudé (robinetterie) - choix de matériel et pose facilitée

AS 33 Réfection d'appartement

1 jour

2 jours

21 ianvier 2008

Problèmes posés par la réfection et la construction d'un appartement – isolation thermique et phonique – calculs de réfection, simple ou complète: sol, parois, plafond, niveau - Matériaux et technique de pose, accessibles aux amateurs – prix

AS 34 Maçonnerie

21 et 22 février 2008



Teneurs en ciment des crépis et bétons - rudiments pour le coffrage et le ferraillage – Montage d'un mur, crépissage et talochage – conseils pour l'exécution d'un dallage; dalle suspendue, fondation d'un mur; choix de matériaux; prix au m2

AS 37 Isolation

1 jour

3 mars 2008

Avoir une vision générale des possibilités d'isolation. Savoir utiliser les techniques appropriées dans différentes situations. Visite d'une fabrique de matériaux isolants.

Informatique

AS 03 Aller plus loin avec Excel

1 jour

19 février 2008

Utilisation des macros – sous-totaux – travail sur plusieurs feuilles de calculs tableaux croisés

AS 04 Je débute avec Word

2 jours

22 et 29 janvier 2008

Apprendre à connaître et surtout à utiliser le plus connu des traitements de texte - nombreux exercices pratiques

Public visé: personnes débutantes avec Word

AS 05 Je débute avec Excel

2 jours

25 janvier et 1 février 2008

Savoir travailler avec les tableurs - Connaître les fonctions de bases - nombreux exercices pratiques

Public visé: Personnes débutant avec Excel 7 ou Office 95

Remarque: Ce cours n'est pas destiné aux utilisateurs voulant perfectionner leurs connaissances du tableur (macro, etc.)

AS 06 Bien utiliser Internet

1 jour

8 février 2008

Quel matériel faut-il pour surfer? - Que trouver sur Internet? Utilité et fonctionnement, branchement, abonnements - Comment gérer une adresse

AS 09 Aller plus loin avec Word

1 jour

5 février 2008

Utilisation des macros - style - modèle - insertions automatiques - formulaires – gestion de document long, etc. D'entente avec les participants, un choix sera fait pour la journée

2e niveau, pour les personnes ayant suivi le cours de base

Prix des cours d'informatique

1 journée

½ journée

CHF 100.-

CHF 60.-

Renseignements pour les cours d'informatique:

Frédéric Meyer Au Chattelet 1063 Peyres-Possens

079 323 10 33, frede@freesurf.ch

Devenir membre ASETA: consulter www.agrartechnik.ch



Cultiver chaque champ selon ses particularités; la protection du sol fait partie de la formation «ouvriers qualifiés pour agro-entreprise.

Formation pour agro-entrepreneurs

Les entreprises en travaux agricoles ont besoin de main-d'œuvre qualifiée. Agro-entrepreneurs Suisse s'engage dans cet objectif. Le premier pas est fait: dès 2008, les centres de formation agricole dispenseront le module «Travaux pour tiers». Pour sa part, l'ASETA proposera à partir de 2009 un cours sur machines. Lié à un stage pratique, il en résulte une profession reconnue de droit privé.

Dominique Berner*

Agro-entrepreneur ne signifie pas ranger de grosses machines dans un hangar et les conduire durant la saison. Toute personne qui, sur mandat d'un client, veut semer, traiter et récolter, doit connaître les cultures et leurs exigences. De plus, l'agro-entrepreneur doit savoir organiser le travail, calculer les prix et satisfaire aux désirs des clients. Il est à la fois agriculteur, technicien, organisateur, comptable et vendeur. Un polyvalent, en fait.

L'un des buts poursuivis par Agro-entrepreneurs Suisse était de créer une filière de formation correspondante. Il a été décidé que le cursus «ouvrier qualifié pour agro-entreprise» serait organisé sur une base privée. Il s'agit d'une attestation délivrée par l'organisation professionnelle, comme cela se pratique chez les architectes ou les journalistes. Cette attestation est décernée à des personnes bénéficiant des connaissances théoriques et pratiques requises. Concrètement, il faut disposer du certificat de capacité (CFC) en tant qu'agriculteur et avoir suivi les modules correspondants. La partie pratique comprend un stage de six mois chez un entrepreneur en travaux agricoles ainsi qu'un cours auprès de l'ASETA.

La spécialisation est prévue dans le cadre du brevet. Pour obtenir l'attestation d'«ouvrier qualifié pour agro-entreprise» quatre des cinq modules suivants seront requis: cultures, fourrages, protection des plantes, technique agricole et énergies renouvelables.

Module «Travaux pour tiers»

Le module «travaux pour tiers» dispense les connaissances de base dans les domaines suivants: protection des plantes, coûts des machines, circulation routière, droit et gestion des ressources. A cela s'ajoute l'étude de logiciels conçus tout exprès pour les entreprises de travaux agricoles. L'enseignement se conclura avec des leçons de présentation (comportement avec la clientèle). Ce module

^{*} Dominique Berner est le nouveau collaborateur du service technique auprès de l'ASETA.



sera mis en route dans divers centres de formation du pays durant l'hiver 07/08 et se déroulera sur cinq journées. Comme matière à option, le module équivaudra à deux points pour le brevet. Pour conclure la formation, le futur ouvrier spécialisé devra travailler pendant six mois auprès d'un entrepreneur de travaux agricoles.

Partie pratique

La formation d'ouvrier spécialisé s'achèvera par le cours pratique sur machines. Ce dernier, conçu sur mesure pour les agro-entrepreneurs, sera inclus au programme du centre de formation ASETA dès 2009. Ce cours transmettra aux participants les bases pratiques des branches suivantes: réglages, remise en état, sécurité au travail et droit (ordonnances + lois sur la circulation routière). Il se compose de 140 leçons réparties sur 20 journées. Priorité sera accordée aux travaux pratiques en atelier et aux exercices de conduite avec tracteurs et machines de récolte.

Au préalable: la formation d'agriculteur

La formation d'agriculteur constitue la base de cette spécialisation. La voie traditionnelle est un apprentissage suivi de l'école d'agriculture. Les intéressés provenant d'autres horizons professionnels accompliront une formation secondaire. Pour la prochaine étape, soit le brevet fédéral, le certificat fédéral de capacité (CFC) en agriculture est obligatoire. Les candidats admis aux examens professionnels auront au minimum 23 ans, seront titulaires du CFC et auront accompli 24 mois de pratique professionnelle.

L'avantage du certificat

Les titulaires de ce cursus profitent de nombreux avantages. Comme leurs connaissances sont plus étendues, ils disposent de meilleures chances sur le marché du travail. Ils ont aussi une position plus forte pour négocier le salaire. Les ouvriers qualifiés pour agro-entreprise peuvent plus facilement obtenir des emplois de gestionnaire ou même fonder leur propre entreprise. Fritz Hirter, président d'Agro-entrepreneurs Suisse le confirme: «A l'avenir, nous n'aurons pas uniquement besoin de bons collaborateurs mais aussi de collaborateurs bien formés.» Une fois certifiés, les ouvriers

spécialisés en agro-entreprise rempliront justement ces conditions. Et, bien entendu, avec de tels collaborateurs, il sera désormais possible de répondre aux exigences sans cesse croissantes de la clientèle.



Théorie . . . (photo: Strickhof)



... et pratique forment un travailleurs qualifié en «agro-entreprise» (photo: Zw).

Ouvrier qualifié pour agro-entreprise

